

dans et pour la conscience possède *a priori* sa place absolue assignée¹⁰⁹, une place unique et à chaque fois unique. D'où l'importance de ce point de vue phénoménologique formel, des deux traits noématiques que sont les caractères d'être-une-fois unique (*Einmaligkeit*) et d'être-en-un-moment-unique, à chaque fois irréductiblement propre et singulier (*Jeweiligkeit.*), nous dirions presque d'être *insubstituable*, si ce terme n'était trop éloigné du sens du terme allemand et ne désignait, au final, une conséquence de la singularité temporelle. Pour exprimer les choses d'une façon où subsiste encore de l'équivoque, ce qui fait défaut, c'est une phénoménologie des *pleins du temps* qui rende compte du mode de constitution de l'individualité concrète, et qui pré-trace les *lignes fondamentales* des différences *ontologiques* fondamentales (régionales) telles qu'elles affleurent dans la constitution typique primordiale des individualités. Mais qu'est-ce que cela peut vouloir dire phénoménologiquement, si ce n'est qu'il faut décrire la manière dont les individualités sont originellement instituées dans une expérience qui leur procure tout à la fois et en même temps, *non seulement* une *place absolue et définitive* dans le temps phénoménologique (dans le temps comme système ferme d'emplacement et d'extension), *mais aussi* en même temps une place dans « un système subjectif libre »¹¹⁰, « un système de positions donc, avec un horizon vide, qui est un horizon de liberté »¹¹¹? Cet horizon ouvre et délimite le sol absolu que Kant annonce et que Husserl se propose non seulement de fouler, mais d'explorer méthodiquement, parce qu'il est celui de la véritable autonomie de la connaissance « rationnelle ».

109. Husserl, *Analysen zur passiven Synthesis*, *op. cit.* ; p. 295 ; tr. fr., p. 87.

110. Husserl, *Ibidem*, p. 14 ; tr. fr., p. 104.

111. Husserl, *Ibidem*, p. 15 ; tr. fr., p. 105.

Kant. Logique formelle et logique transcendantale (juillet 1936)

EDMUND HUSSERL ^a

La logique formelle de Kant. Or il la « présume » justement. Ce faisant, il ne la situe pas dans la série des sciences qui posent problème, pour lui, d'un point de vue transcendantal, en particulier des sciences *a priori* comme l'arithmétique et la géométrie. Cela tient manifestement à ce qu'il pense que les lois de la logique doivent servir de normes pour toutes les sciences en général.

Mais Locke n'avait-il pas déjà fait remarquer que, pour la pensée concrète, le recours aux lois logiques formulées de manière générale n'est pas nécessaire? Quant à la pensée scientifique, ne procède-t-elle pas constamment, en veillant à la non-contradiction, sans y faire appel? ¹ De plus, les disciplines purement mathématiques ont, elles aussi, une fonction normative pour les disciplines qui étudient rationnellement la nature factuelle. Mais il se trouve en l'occurrence que l'« exactitude » de la science factuelle a exigé la formation des mathématiques pures et l'appel explicite à leurs lois pures.

Or, objectera-t-on peut-être, cette exactitude est justement encore une exactitude imparfaite, tant que toute rationalité concrète n'est pas ramenée à ses principes purs correspondants et à ses normes dérivées. Une logique systématique pure et générale a pour fonction nécessaire de normer; le système

1. A la pensée actuelle de la vie quotidienne ne correspond aucune logique formulée, ni même une logique mathématique, celle-ci porte déjà en elle l'infini et devient une ontologie formelle.

^aEdmund Husserl

©Intentio N° 4, 2024.

global de ses normes doit être en état, à tout moment, de pouvoir nommer les normes déterminées auxquelles chaque étape de la pensée *in concreto* doit se conformer. C'est en effet devenu une conviction [273] pour ceux qui sont venus après et c'est une évidence pour nous aujourd'hui ; sauf que, pour satisfaire cette exigence, il s'est avéré que l'ancienne logique formelle ne suffisait pas, et de loin, pour la tâche d'une présentation systématique de l'ensemble des lois des normes formelles. Néanmoins, si cette fonction incombait à la logique, elle revenait tout autant à une série d'autres disciplines *a priori*, et elle était un membre dans l'ensemble de l'*a priori* universel, à ceci près qu'elle devait exercer cette fonction normative sur cet ensemble, pour la construction de toutes les autres disciplines *a priori* comme par rapport à soi-même.

Cela montre en tout cas clairement qu'en admettant la validité de la logique formelle sans la questionner davantage Kant, manquait singulièrement de radicalité. On ne doit pas s'attendre à ce que, d'emblée, des questions telles que celles que Kant considérait comme si importantes pour les autres disciplines *a priori*, ou d'autres semblables, entrent également en ligne de compte pour la logique. Cette attente trouvera en revanche sa confirmation pour peu qu'on acquière la conviction que la manière dont Kant admet la logique formelle comme allant de soi et ne posant pas de problème appelle de sérieuses réserves. Dans l'opposition entre la logique formelle et cette nouvelle logique fort importante en effet, mais d'un nouveau genre qu'est la logique transcendantale, il n'est pas possible de maintenir disjointes les deux, ne serait-ce que parce que la logique formelle exerce naturellement aussi une fonction normative sur la logique transcendantale. Il faut plutôt considérer que la logique formelle fait intégralement partie de la problématique bilatérale de cette dernière également et qu'elle y entre avec sa propre bilatéralité. C'est précisément ce point qui, en relation avec l'interprétation du sens de la logique transcendantale kantienne, exige une clarification pour notre but. Il nous faut rendre visible le sol sur lequel se tiennent les questions et les théories kantienne et parvenir à nous convaincre des évidences interrogées qui y sont enfouies. Ce n'est qu'ainsi que notre propre opposition pourra se situer par rapport au radicalisme de la fondation de la connaissance, et plus généralement, de la fondation d'une philosophie reposant sur un fondement apodictique, et cette analyse des présupposés tenus pour évidents par Kant, donc admis sans question, nous servira de guide pour rendre compréhensibles la possibilité et la nécessité d'une fondation véritablement radicale de la science, donc, universellement parlant, d'une philosophie, et pour montrer ensuite la méthode

apodictique de sa réalisation, de la découverte du questionnement absolu, authentiquement originaire, et les voies de sa solution concrète.

[274] La *Critique de la raison pure* de Kant devrait également être un traité sur la méthode. Mais en tant que méthode de la vraie philosophie, il devrait s'agir d'une méthode d'investigation d'une connaissance universelle du sol ultime, absolu, qui ne peut être absolu qu'en ce sens qu'il est reconnu par celui qui connaît, dans la responsabilité personnelle la plus radicale, comme sol ultime, déjà présupposé dans tous les fondements, et qu'il est posé consciemment comme le commencement à partir duquel toute connaissance, en particulier toute connaissance « objective » du monde, doit être fondée en sens et en droit, si elle ne veut pas laisser derrière elle des présupposés non interrogés et fonctionnant pourtant comme des prémisses cachées. C'est en cela que consiste la véritable autonomie de la connaissance « rationnelle ». Rationnelle, en ce qu'elle s'assure, par la remise en question responsable du fondement absolu, – dont la position est libre, en tant que position préalable libre dans l'évidence apodictique –, que toute autre position le présuppose déjà implicitement et que, sans lui, elle serait « privée de sol », dénué de sens, et qu'elle ne tire tout son sens légitime et sa validité que de ce sol.

Mais il ne s'agit pas là de formalités que l'on pourrait voir dans une évidence formelle et tenir pour une norme vide. Il n'en allait pas ainsi, même pour Descartes, puisqu'il commença bien par une critique du monde sensible, et comme il alla vite en besogne, encore tout à fait inconscient qu'il était de ce qu'une telle critique exigeait réellement en termes d'investigations extrêmement vastes, et de combien plus encore l'amorce grandiose de son radicalisme devrait-elle être pensée, bien plus exactement et concrètement, du point de vue de la méthode et de la problématique. Pour l'heure, en nous attachant ici à la manière de philosopher kantienne, il faut montrer un peu plus concrètement les lacunes qui nous permettent de dire que son radicalisme est insuffisant, sans pouvoir nous engager cependant dans une critique du système kantien et dans une évaluation des grandes découvertes préliminaires qu'il contient.

Réfléchissons donc au sens le plus universel de la logique transcendantale dans son contraste avec la logique formelle traditionnelle. Kant caractérise cette dernière comme une simple « logique de la non-contradiction ». À y regarder de plus près, elle comporte, comme c'est déjà le cas dans les formes traditionnelles de la logique, une ambiguïté tenant à la corrélation. D'une part, elle est une théorie *a priori* des lois sur les jugements en tant que propositions. Ici, les modalités du jugement ne sont pas des modalités du juger,

mais des moments des propositions. Il en va de même pour la compatibilité et l'incompatibilité (non-contradiction et contradiction). La loi de non-contradiction signifierait : loi [275] de l'unifiabilité des propositions tout court ou des propositions modalisées en l'unité d'une proposition judicative. Du point de vue subjectif corrélatif, nous aurions des lois du jugement non contradictoire, la contradiction désignant alors un moment de l'acte de juger. Ou, si l'on veut, des conditions de possibilité (dans l'évidence de la simple « distinction » du sens) pour relier des propositions données en l'unité d'une proposition qui les englobe. Pour ce qui relève ici de l'exactitude, on ne peut pas en discuter ici, puisque Kant a omis de le faire.

L'optique envisagée à l'instant conduit à la corrélation d'une universalité apriorique, celle du sujet jugeant et de sa vie, éventuellement à partir de là, inévitablement, à l'intersubjectivité communautarisée dans le juger, aux questions du *quoi* et du *comment* de l'évidence logique et de l'évidence de cette corrélation, ce qui s'y trouve impliqué de la subjectivité qui juge, ce qu'elle présuppose d'elle en outre, mais n'a pas pris en compte, etc. Ceci n'est qu'une allusion, limitée au strict nécessaire, car nous n'avons pas à compléter ici la caractéristique allusive de la logique formelle proposée par Kant, logique formelle n'est d'ailleurs pas interrogée plus avant, mais est présupposée.

Or, à la « logique de la non-contradiction », il faut opposer la « logique de la vérité » transcendantale, des vérités objectives pour le monde réel dans lequel nous vivons naturellement, qui nous est donné avant la science comme monde « sensible ».

Ici aussi, en ce qui concerne cette logique, comme en ce qui concerne le discours sur la connaissance et la vérité, nous avons le double sens tenant à la corrélation. Il s'agit du réel, de l'étant mondain, du jugement de connaissance et, corrélativement, des vérités propositionnelles sur le réel. Ce dernier, en tant que connu en vérité, est l'étant qui fait l'objet des sciences réelles, des sciences naturelles, de la psychologie et des prétendues disciplines rationnelles et métaphysiques. Même les lois de la logique formelle portant sur des propositions (qui doivent pouvoir s'unir sans contradiction en l'unité d'une proposition d'ordre supérieur), sont, en raison des substrats vides et formels présupposés dans ces propositions (ce sur quoi elles sont pensées prédiquées), des lois portant sur l'étant. Mais ces substrats sont justement laissés dans une généralité vide formelle, ils sont de simples modes du quelque chose en général, rien n'entrant dans la sphère de la logique formelle qui détermine les « quelque chose » respectifs selon leur « contenu matériel », et cela veut dire pour Kant : en tant que réel dans le monde, ne serait-ce que de manière tout à

fait générale. Il en va autrement dans la logique transcendantale. Mais [276] le jugement et la connaissance portant sur la réalité sont aussi des jugements, et corrélativement les substrats réels du jugement sont aussi des substrats, à ceci près que maintenant des particularités réelles et déterminées de quelque chose en général, donc en tout cas jugeables, identifiables et décidables, et cela selon l'être.

Ainsi le non-être est-il décidable. Si la logique formelle est donc en même temps une ontologie formelle mais formelle vide, la logique transcendantale n'est pas seulement une ontologie formelle vide, mais aussi une ontologie formelle réelle. (Mais de telle sorte que celle-ci traite en même temps de celle-là, tandis que la logique formelle, bien qu'elle n'englobe pas la logique transcendantale, vaut cependant pour elle).

Le mot « ontologie » ne contient naturellement ici aucun des préjugés métaphysiques qui lui sont historiquement attachés. L'ontologie, ici, en tant que doctrine *a priori* de ce qui est formellement le plus universel des réalités en tant que réalités et d'un univers de réalités en tant que monde, embrasse par suite, *eo ipso*, la logique formelle. Il s'agit de l'ensemble des lois formelles sans lesquelles des réalités ou un univers de réalités seraient impensables, des lois formelles *a priori* comme conditions de possibilité des réalités. D'autre part, sur l'autre versant de la corrélation, il s'agit d'un *a priori* de la pensée, de la connaissance des réalités avec tout ce qui en relève *a priori*, donc également du formel vide du jugement, du jugement affirmatif et négatif, etc. que la logique ordinaire devait traiter d'un point de vue subjectif (et qu'elle a traité, certes très imparfaitement, dans la tradition historique), mais, en outre, précisément, il est question de la généralité formelle des modes de jugement et de connaissance des réalités en tant que telles. Il en va ainsi du moins si elle traite sérieusement l'*a priori* corrélationnel du juger et des jugements, de l'inférer et des inférences, du présupposer et des présuppositions, du conclure et des propositions consécutives et etc., qu'elle embrasse naturellement du point de vue de la connaissance et de la vérité comme son thème. On comprend d'avance que la problématique orientée vers le volet subjectif de la logique transcendantale devait s'étendre au-delà de cette problématique plus étroite, puisqu'elle englobe néanmoins nécessairement la problématique plus étroite.

Bien que Kant ne distingue pas systématiquement cette bilatéralité et la bilatéralité de la logique transcendantale, pas plus que celle des sciences réellement rationnelles ou prétendues telles, qui doivent se soumettre aux normes de la nouvelle logique, la bilatéralité de son regard est indéniable dans ses théories. Sinon, comment pourrait-il être question de la sensibilité

avec ses données sensibles et sa mise en forme subjective, même si elle est *a priori*, en des intuitions de l'espace et du temps. L'espace et le temps ne sont cependant pas eux-mêmes le produire subjectif d'où elles surgissent, selon une loi transcendantale, en tant que formes prédestinées de la réalité. De même pour la raison. Sur la base de la sensibilité et dans les fonctions qui lui sont propres, la raison produit des théories rationnelles, des propositions vraies et les systèmes de propositions de la science rationnelle de la nature. La raison est en effet à l'œuvre dans la pensée des scientifiques. Mais la raison n'est pas ce qui a été produit. Dans le contenu de ces sciences, on ne peut rien lire des fonctions de la raison. Pensées dans une universalité de principe, les fonctions catégoriales ne sont pas les catégories que les sciences constituent ou les formes catégoriales et en général les formes qu'elles constituent en tant que formes du juger réel et même les formes des propositions de la connaissance.

Il en va de même, à plus forte raison, corrélativement, en ce qui concerne l'être dans sa vérité scientifique qui, en tant que substrat permanent (ce « sur quoi » portent les propositions de la science), est posé dans ces propositions elles-mêmes comme véritablement étant, comme chose réelle avec ses propriétés réelles, etc. Les fonctions de la raison sont, dit-on, des fonctions du « je » de l'aperception transcendantale, dont le fonctionnement réglé conjointement à la sensibilité devient pour Kant un problème si difficile. Par cette logique transcendantale, Kant « justifie » le procédé dogmatique des sciences authentiques, qu'il pense être tout à fait justifié dans ses limites. Il le justifie en même temps qu'il détermine leur portée, en particulier d'abord celle des sciences réelles et purement *a priori*, les sciences mathématiques, qu'il rejette leurs prétentions métaphysiques et qu'il démasque l'ontologie spécifiquement métaphysique de son époque comme un tissu d'aberrations. C'est du moins sa conviction. Mais il faut réfléchir plus précisément à ce que cette justification et ces limites sont censées apporter (sous réserve qu'il n'y ait rien d'autre à objecter à la théorie kantienne). Le dogmatisme des scientifiques réside dans le fait que, comme tous les travailleurs, ils n'ont en vue que des voies et des buts et sont donc, apophantiquement et ontiquement, orientés vers un matériau, des fins, des instruments, des moyens et non vers la subjectivité vivante à l'œuvre. Pour finir, le résultat est « là » dans l'évidence de l'opération réussie. En revanche, s'intéresser à ce qui se passe et doit se passer dans la vie subjective, dans les associations passives qui s'y déroulent et dans les activités, grâce auxquelles le moi parvient à accomplir laborieusement [278] ce travail, s'intéresser à l'autre direction de la corrélation, au sujet agissant, et donc en l'occurrence au scientifique, ce serait une perte de temps. De quoi s'agit-il

donc? Lors de la première fondation de la science de la nature, conformément à son but, sa méthode et son début de réalisation, il s'agissait d'une connaissance « philosophique » et d'abord plus généralement d'une connaissance philosophique du monde en général. Cette fondation a été accomplie chez Descartes par le biais de considérations « épistémologiques », orientées vers le sujet, dans lesquelles une transcendance « métaphysique » devait être fondée pour les sciences naturelles. On y voyait le caractère philosophique de telles sciences, puisque l'objectivité ne pouvait être interprétée que métaphysiquement.

Entre-temps, les sciences étaient devenues des activités et des systèmes de travaux techniques propres, dans l'exercice desquels la réflexion subjective ne jouait et ne devait jouer aucun rôle. Mais pour peu que le scientifique fût intéressé et formé philosophiquement, l'interprétation « métaphysique » de ses résultats lui venait à l'esprit de l'extérieur, de la tradition, et il y avait recours, alors qu'elle ne résidait nullement dans l'évidence de sa *tekhne*. Ce qu'une logique transcendantale pouvait accomplir consistait alors, du côté de la théorie, à analyser sa structure la plus formelle et la plus générale, celle de la logique des propositions et de la logique des objets, et à mettre en évidence les principes et les lois qui en découlent et qui appartiennent à la forme d'une connaissance du monde rationnelle et à celle du monde en tant que tel, existant dans une vérité rationnelle. D'un point de vue corrélatif, c'est-à-dire subjectif, il fallait ensuite mettre en évidence les fonctions subjectives sans lesquelles de telles productions, à savoir les formations théoriques, étaient *a priori* impensables, et ces fonctions étaient conçues comme des corrélatifs *a priori* dans la généralité formelle correspondante. À cette occasion, il était possible et nécessaire de préciser, conformément à la spécificité de ces fonctions en tant que fonctions donatrices de sens, constituant la théorie et l'être théoriquement vrai, ce qui peut (ou doit) être attribué au sens apparu et naïvement évident, et ce qui ne peut (et ne doit) pas l'être, par exemple, une transcendance métaphysique caractéristique de l'interprétation devenue habituelle, car elle n'entrait absolument pas en ligne de compte dans ces fonctions productives (*leistenden*). En effet, pour Kant, la logique transcendantale est essentiellement là pour faire ressortir comme absurde une telle interprétation métaphysique de l'opération possible des fonctions subjectives sous la légalité *a priori* [279] qui leur sont propres.

Bien que Kant soit indéniablement, comme nous l'avons montré, sensible à la double orientation dans ses manières de réfléchir, il est fort loin de mettre en place sérieusement une séparation et une attitude théorique

doublement orientée, d'une part une attitude purement ontique et apophantique, et d'autre part, une attitude subjective, tournée sur la subjectivité constituante, explorée séparément dans des recherches propres.

L'accent est mis sur le côté subjectif, mais pas au point d'étudier systématiquement et concrètement la subjectivité de la conscience comme celle des expériences subjectives des réalités et des habitus et capacités correspondants, et, en ce qui concerne le monde, l'univers des réalités, la subjectivité concrète comme celle qui a conscience du monde, comme celle qui fait l'expérience du monde, qui théorise le monde, qui conçoit des formations théoriques, des propositions, des théories pour le monde.

Traduction de CARLOS LOBO